

# **L'EVOLUTION DE LA RETRAITE**

**Pour une retraite active  
et  
une meilleure collaboration  
entre organismes publics et privés**

**Une contribution du  
Conseil des Anciens  
en  
Ville de Genève**

**en collaboration avec Mme Astrid STUCKELBERGER  
Directrice adjointe du Programme national de recherche  
"Vieillesse" - PNR 32 - FNRS**

**Conseil des Anciens  
C.P. 6212  
1211 Genève 6**

# Sommaire

<b>I</b>	<b>Préface - création et mission du Conseil des Anciens</b>	<b>2</b>
<b>II</b>	<b>Données historiques</b>	<b>3</b>
<b>III</b>	<b>Eléments influençant la retraite</b>	<b>12</b>
<b>IV</b>	<b>La retraite hier, aujourd'hui</b>	<b>21</b>
<b>V</b>	<b>La retraite demain</b>	<b>26</b>
<b>VI</b>	<b>Postface - Objectifs du Conseil des Anciens</b>	<b>32</b>

**Tél. et Fax 735 79 35**

**1ère Edition mars 1998**

## **II.- DONNEES HISTORIQUES**

La situation de la Suisse n'a pas toujours été aussi prospère, prospérité qui s'est développée depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale et qui a permis au pays de créer et de développer ses assurances sociales, d'améliorer la qualité de vie de la population et les conditions de travail de l'ensemble des salariés.

En effet, si l'on remonte à la chute de l'ancienne Confédération en 1798, celle des 13 cantons, la Suisse est soumise à une profonde mutation politique et économique.

Le pays assiste à la perte de sa principale source de revenus par la fin de l'épopée du Service des Suisses à l'étranger. Depuis 1444, les représentants de l'ancienne Confédération partent à la rencontre de l'Europe.

Bien que la Confédération soit à prédominance paysanne et malgré de notables progrès, elle n'arrive pas à nourrir sa population. La Confédération vit déjà d'échanges. Les cantons de montagne exportent leurs fromages. Zurich, Saint-Gall, Glaris et Bâle vendent au-delà des frontières des cotonnades, des soieries, Neuchâtel et Genève des montres. Les ressortissants helvétiques rentrant au pays contribuent à la mutation de la société.

Les commerçants suisses établis à l'étranger assurent des débouchés, ils achètent les matières premières dont les Confédérés ont un urgent besoin.

A mentionner plus spécialement, la compagnie Diesbach-Watt fut très connue par la qualité de ses services, son rayon d'action dépassa largement les frontières helvétiques. On retrouve les traces de son activité en France, Espagne, Pologne, Allemagne, Italie et dans des pays d'outre-mer. La renommée de cette société tenait avant tout dans son organisation, qui était très efficace. Ce qui fut très remarquable, c'est qu'elle sut anticiper l'évolution économique de l'Europe moderne. Elle a posé les jalons des échanges futurs entre les villes commerçantes de Suisse et de toute l'Europe.

La diète fédérale dirigée par des familles patriciennes subit une lourde défaite en 1798. L'unité confédérale est brisée. De plus, la Confédération est soumise à des pressions intérieures, étrangères et religieuses.

En 1800, le pays compte 1'700'000 habitants dont 70 % exercent une activité. On assiste à la fin du corporatisme traditionnel, ainsi qu'à l'ancien modèle de production artisanale et paysanne.

Durant 50 ans la Suisse subit l'instabilité politique, économique, l'occupation étrangère et la guerre civile et religieuse. A la fin de cette période, la Suisse, qui n'a pas de richesses naturelles et qui est un des pays les plus pauvres d'Europe saura trouver les moyens pour développer un tissu industriel, un système bancaire et créer un réseau d'assurances et de services.

1650	Naissance des premières banques privées	genevoises
1820 - 1830	Sulzer Frères à Winterthur	
1823	1er bateau à vapeur sur le lac Léman	
1825	J.J. Rieter, Winterthur, 1ère machine à tisser	
1826	Ph. Suchard à Neuchâtel	
1830	1ère machine à coudre pour ménage	
1834	Banque cantonale de Berne	
1843	Berne, 1ère Usine à gaz en Suisse	
1849	Rentes genevoises à Genève	
1852	Hasler téléphone à Berne	
1853	« Ecole spéciale » de Lausanne, plus tard école	d'ingénieurs
l'université, puis dès 1969	EPFL	de
1855	Crédit Suisse à Zurich	
1859	Rentenanstalt, Zurich	
1861	Helvetia incendie à Saint-Gall	
1866	Maggi produits alimentaires	
1866	Nestlé à Vevey	
	etc. etc. etc.	

En 1847 est inaugurée la ligne de chemin de fer de Baden à Zurich. C'est aussi le départ de l'industrie touristique estivale et hivernale. En 1865 l'Anglais Whymper gravit le Cervin, exploit qui est une aubaine pour les stations touristiques naissantes.

Avec la nouvelle Constitution, en 1848, la Suisse moderne fait face à son histoire. Le monde rural subit une profonde mutation. On assiste à un déplacement de population de la campagne vers les centres urbains.

L'arrivée d'industriels et de travailleurs étrangers va accentuer la mutation du pays. Le choc est brutal car il s'accompagne d'une révolution industrielle et politique.

La Constitution de 1848 n'apporte pas sur le plan social le bien-être désiré par les travailleurs. C'est plutôt l'exploitation de l'homme par la machine qui est de rigueur. Le rendement du capital est plus important que celui du travail.

Rappelons que la Suisse de 1848 faisait figure de pays sous-développé. Ce pays est loin de faire envie, c'est plutôt de l'aide humanitaire qu'il faut lui administrer. La Confédération subit une certaine famine, les salaires sont misérables, les travailleurs vivent dans une misère noire. De plus il n'est pas rare de rencontrer dans les usines des enfants mineurs - en âge de scolarité - qui doivent effectuer 10 heures de travail quotidien.

La misère est très présente, elle s'accompagne d'une forte démographie. Nous avons là les principales causes de l'émigration massive qui va se prolonger jusque vers les années 1920. La Suisse est plutôt « un pays en voie de développement qu'un paradis terrestre ».

Aujourd'hui les médias nous entretiennent souvent avec fierté de villes tels New Bern, New Glaris (USA), New Helvetia (Missouri), Nova Friburgo (Brésil) etc. etc.

C'est cependant grâce à l'industrialisation naissante et au développement du chemin de fer que les premières Institutions de prévoyance furent créées. Les **\_ grandes entreprises \_** de même que

certaines administrations publiques assureront la sécurité matérielle de leur personnel en cas de retraite\_

La Suisse doit attendre 1874 et sa nouvelle Constitution pour introduire dans sa législation les bases sociales importantes.

### **Quelques dates :**

1875	Loi sur la responsabilité civile des entreprises de transports
1877	Loi sur les fabriques
1880	Unification du Code des obligations
1883	Loi sur les chemins de fer
1884	Loi sur l'enseignement professionnel
1885	Loi sur la surveillance des assurances
1890	Introduction de l'art. 34 sur la prévoyance professionnelle

### **Origine du statut de la retraite**

La Constitution de 1874 est à la base du statut de la retraite d'aujourd'hui. Il a fallu plus de cent années de luttes, de votations pour construire notre sécurité sociale qui, au début de XXème siècle, n'était pas considérée comme prioritaire.

Les premiers projets allant dans ce sens furent rejetés par le Conseil fédéral. Différents cantons mirent sur pied leur propre système de prévoyance-vieillesse. Ainsi trois cantons romands ( Genève 1849 avec les Rentes genevoises, Neuchâtel en 1898, Vaud en 1907 ) créent une assurance facultative à laquelle pouvaient adhérer tous les habitants du canton et les ressortissants vivant hors des ses frontières.

## **Doctrine des trois piliers**

L'histoire nous apprend que les faits ont précédé les actes législatifs. La Constitution de 1874 et son article 34 bis ont incité la Confédération à introduire, par voie législative, l'assurance en cas d'accident et de maladie, en tenant compte des caisses de secours existantes.

L'article 34 quater incite « la Confédération à prendre les mesures propres à promouvoir une prévoyance suffisante pour les cas de vieillesse, de décès et d'invalidité ».

Depuis 1874 s'élaborent les trois étages de notre système de prévoyance vieillesse.

### **1 Prévoyance individuelle**

Sur le territoire de la Confédération, tout citoyen peut bâtir son propre système de prévoyance. Il est libre de souscrire à une offre du secteur des assurances ou d'épargne auprès d'une banque, dont les offres sont aussi variées que nombreuses.

### **2 LPP facultative et obligatoire**

Le 10 décembre 1907 l'article 89 bis du Code Civil prévoit les fondations de prévoyance professionnelle en faveur du personnel.

L'article 331 introduit la prévoyance professionnelle dans le Code des Obligations le 30 mars 1911.

L'article constitutionnel 34 quater est accepté par le peuple en votation populaire le 3 décembre 1972.

La loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité LPP du 25 juin 1982. Son entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 1985.

### **3 L'AVS**

L'article 34 quater est inscrit dans la Constitution fédérale le 29 mai 1874.

L'article 34 quater sur la prévoyance - vieillesse est adopté en 1925.

Rejet par le peuple du premier projet de loi sur L'AVS en 1931  
(Loi Schulthess)

Un nouveau projet de loi sur l'AVS est accepté par le peuple le 6 juillet 1947, suite à un référendum ayant récolté plus de 50'000 signatures. A cette époque seuls les hommes pouvaient exercer des droits démocratiques.

Le 1er janvier 1948, entrée en vigueur de l'AVS. La rente minimum simple se monte à Fr. 40.-- par mois. La rente maximum simple est fixée elle à Fr. 120.-- par mois.

Le 1er janvier 1960, entrée en vigueur de l'Assurance Invalidité.

Aux trois piliers en vigueur sur le plan fédéral depuis la votation de 1972, il faut ajouter le régime des prestations complémentaires fédérales qui complète les prestations insuffisantes de l'AVS et de l'AI.

En fonction de notre Etat fédéraliste, nous connaissons une grande diversité de prestations complémentaires. Elles sont le fruit de législations cantonales (qui sont au nombre de 26) ainsi que de règlements communaux dans certains cas.

Enfin comme filet de sécurité pour les exclus, un revenu minimum d'insertion apparaît dans certains cantons. Enfin la loi sur l'Aide

Sociale doit combler les lacunes du système suisse de sécurité sociale.

L'aide privée est confiée à des organismes proches des Communautés religieuses ou à des Institutions qui ont un mandat précis pour aider les exclus que notre société de consommation laisse sur le bord du chemin.

### **3.- Image des retraités**

A la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, Richelet écrivait déjà dans son dictionnaire : « On appelle vieillard un homme de 40 jusqu'à 70 ans », en précisant que « les vieillards sont d'ordinaire soupçonneux, jaloux, avarés, chagrins, causeurs, aigris » et que « les vieillards ne sont pas capables d'amitié ».

Cette image du 17<sup>ème</sup> siècle est-elle encore d'actualité?

#### **Est-elle meilleure ? Ou pire?**

Nous ne voulons pas donner une réponse à cette question. C'est à vous, lecteur, de décider.

En 1900, en Suisse, l'espérance de vie à la naissance était de 45 ans pour les hommes et de 48 ans pour les femmes. En 1995 les femmes ont une espérance de vie de 81,7 ans et les hommes de 75,3 ans. Pour les personnes ayant atteint 65 ans, l'espérance de vie est de 20,2 ans pour les femmes et de 16,1 ans pour les hommes.

L'amélioration des conditions de vie et de la médecine ont créé une sorte de « **mutant** », un être qui associe à la grande expérience du « **vieillard** » d'autrefois une disponibilité physique et mentale naguère réservée aux jeunes. La démographie s'est chargée d'en multiplier le nombre.

En 1995 la population de la Suisse est de 7'062'000 habitants.

dont :	1'647'000	23 %	de 0	-	19 ans
	4'266'000	61 %	de 20	-	64 ans hommes
			de 20	-	61 ans femmes
	1'149'00	16 %	de 65		ans et plus hommes
			de 62		ans et plus femmes

Au début du siècle, notre société ne connaît que **deux âges principaux** :

- l'enfance d'abord, comme période de préparation à la vie d'adulte, c'est-à-dire à l'exercice responsable des principaux devoirs sociaux, le premier d'entre eux étant le travail;
- l'âge adulte ensuite, dont le principe est organisé selon une stricte division du travail entre l'homme et la femme. Le travail rémunéré pour le premier, les tâches au foyer pour la seconde et exprimés par le triple « K » Kinder, Küche, Kirche, en mettant l'accent sur le rôle nourricier et éducatif de la mère.

Dans cette société, il y a des vieillards, mais la vieillesse n'est pas un âge socialement défini ni assorti de droits et de devoirs spécifiques.

En ce temps, le principe de la responsabilité individuelle suppose que chacun pourvoit aux aléas de la vie, maladie, accidents et vieillesse.

Mais cette possibilité n'est pas à la portée des membres des classes laborieuses et malheur alors au travailleur qui vit trop longtemps. Ni lui, ni sa famille n'ont les moyens d'assurer son entretien s'il doit cesser de travailler.

Dès lors, vieillesse signifie déchéance, recours à la charité publique. Rappelons, pour mémoire, qu'à la sortie de la première Guerre mondiale - 1914/1918 -, notre pays compte près de 700'000 indigents sur une population de 3'888'030 habitants.

Le droit de vieillir dans la dignité, en bénéficiant d'une sécurité matérielle minimum, est l'une des grandes revendications sociales de la première moitié du XXème siècle. L'Etat se substitue progressivement au soutien familial.

Le système en vigueur aujourd'hui n'est pas encore parfait, car des salariés se trouvent exclus d'une partie du système pour des raisons de niveau de salaire ou de travail à temps partiel. En outre, du fait de la mise en vigueur progressive de la LPP, un certain nombre de « **vieux** » n'ont qu'un revenu modeste.

### III. ELEMENTS INFLUENCANT LA RETRAITE

#### 1. L'évolution sur le plan démographique

L'allongement de l'espérance de vie résulte principalement des progrès de la médecine, de la baisse de la mortalité périnatale et à l'accouchement, de la prévention sanitaire, de l'hygiène, des conditions générales de vie, de l'urbanisation du pays!

Grâce aux travaux entrepris par les démographes, des scénarios ont été élaborés sur l'évolution de la structure de la population suisse.

Sur cette évolution, l'ensemble de la classe dirigeante est d'accord. En revanche, il n'en est pas de même lorsque chaque groupe envisage l'avenir selon ses propres intérêts (désir de préserver son secteur professionnel ou économique).

En fonction des études effectuées, on peut constater que la structure actuelle de la population va fortement évoluer :

on va effectivement assister à un accroissement du taux de dépendance économique ( rapport entre le nombre de retraités et le nombre de personnes actives) qui va augmenter considérablement le montant des charges sociales. Cette évolution est encore amplifiée par les retraites anticipées, le chômage de jeunes et l'allongement de leur période de formation.

Il vaut la peine de rappeler qu'en 1948, date de l'entrée en vigueur de l'AVS, ce taux était de 15,4 %. Aujourd'hui il se monte à 23 ,9 % et, selon les scénarios, pourrait atteindre 42,9 en 2030.

Les données peuvent être interprétées de manière à effrayer le « **bon peuple** »; cependant, il convient de tenir compte de l'ensemble des moyens à disposition et **rendre sa part de responsabilité au « citoyen-payeur d'impôts et de cotisations à l'assurance maladie »**

## **2. L'évolution sur le plan économique**

Il est actuellement très difficile d'établir des prévisions économiques, même à court ou moyen terme.

Quand on se donne le temps de relire les prévisions faites par les analystes financiers dans les années 1987 - 1990, on constate que, dans leur grande majorité, ils se sont trompés.

L'économie n'est pas une science exacte. Peut-être qu'un petit rappel sur l'histoire de la Suisse et un peu plus de modestie de la part des hommes de la finance permettraient de construire une société mieux équilibrée.

En effet, il est important de reconnaître les secteurs où nous sommes particulièrement forts en cherchant à les renforcer. A ce sujet il est possible de mentionner la bonne place qu'occupe la Suisse dans les secteurs de l'horlogerie, de l'assurance, de la banque, de la gestion de fortune, des services fiduciaires, du tourisme, de l'industrie des machines, de la chimie, de la recherche et de la formation.

La mondialisation de l'économie donne aux grandes entreprises la possibilité d'accaparer le pouvoir en contrôlant les ressources, d'où les décisions de rachats et de fusions que nous observons actuellement. Elles disposent de moyens financiers qui dépassent ceux de certains Etats.

De par leur rapidité de réaction, leur souplesse, leur mobilité (elles ne sont enracinées nulle part) elles commercent comme elles le désirent et se jouent des pièges économiques et fiscaux de chaque pays.

Les gouvernements doivent et devront faire face à des rentrées fiscales plus faibles, d'où des déficits croissants, du chômage, et des charges sociales qu'ils n'arriveront plus à honorer.

Ils ne sont plus en mesure d'entreprendre des programmes économiques importants pour relancer l'emploi et développer le pouvoir d'achat.

Si les rachats, fusions, concentrations de toutes natures doivent être acceptés sous réserve des lois qui traitent des situations cartellaires ou de monopole, il y lieu d'être attentif aux décisions qui ne visent que la recherche d'un profit maximum en faisant supporter, par la collectivité, les charges qui en résultent.

Les réserves financières considérables dont disposent les grands groupes peuvent avoir des conséquences positives ou négatives sur la situation de la Suisse et de sa population au début de ce troisième millénaire. Il serait souhaitable qu'une étude soit entreprise afin de définir les règles d'éthique que devraient suivre les entreprises.

Grâce à la recherche, au développement de nouveaux processus de production, à la technologie de l'information et du travail en équipe, la productivité continue d'augmenter dans tous les secteurs. Les besoins en main d'œuvre directe diminuent. En vue de pouvoir offrir du travail au plus grand nombre, l'horaire de travail devra diminuer à l'avenir.

Les révolutions technologiques que nous connaissons actuellement modifient les exigences de formation des postes de travail. Il est ainsi nécessaire que l'enseignement s'adapte à ces nouveaux critères et que les employés, à tous les niveaux, poursuivent une formation continue intensive.

### 3. Eléments politiques

Dans ce secteur également rien ne peut être prévu d'avance avec certitude.

Si le mot politique veut dire s'intéresser à la vie communale, cantonale et fédérale, nous sommes obligés de constater de gros problèmes.

#### ⇒ **La lenteur démocratique devant une évolution socio- économique de plus en plus rapide**

- Si l'on se réfère au choix de l'heure d'été, le peuple a refusé le changement à deux reprises. »**Le peuple des bergers**» a-t-il confondu la liberté avec le rendement laitier de son troupeau, ou a-t-il rejeté une harmonisation dans ses relations avec l'étranger?
- La procédure d'acceptation de la **TVA** illustre également ce problème par le temps et la répétition des consultations qu'elle a nécessités.
- L'harmonisation fiscale votée en 1977 et toujours pas mise en pratique.

#### ⇒ **Le manque de ligne politique**

- Lors de la votation sur la **LAMal**, 51,8 % des votants l'ont acceptée alors que la majorité des cantons l'a refusée. En outre le peuple a refusé l'assurance perte de gain en cas de maladie alors qu'elle est en vigueur dans l'assurance accident.
- Pour l'assurance maternité (perte de gain), le principe est inscrit dans la Constitution depuis 1948 mais, à ce jour, aucune disposition d'application n'a été prise. Le citoyen ne comprend pas toujours les raisons du jeu politique des partis, voire des associations professionnelles.

⇒ **Risque de conflits économiques au niveau intergénération !**

- Si les jeunes générations développent de nouvelles idées face aux problèmes que rencontre notre société, il en est de même au niveau des retraités. On assiste à la montée d'une nouvelle race de « **jeunes vieux** » qui réalise que cette nouvelle période de vie leur ouvre un espace nouveau.

De par leurs aptitudes et les possibilités d'une retraite active, ils vont montrer une toute autre vision des anciens que celles dispensées par leurs prédécesseurs. Ils vont également exercer au niveau des parlements des pressions sur notre système de milice qui a tendance à concentrer trop de pouvoir entre les mains d'un petit nombre de citoyens .

Le cumul des mandats ne permet pas d'atteindre les résultats attendus. C'est une des causes de la passivité et de l'abstentionnisme dans l'exercice des droits civiques. Il est également à la base de confrontations dans le jeu du partenariat social.

Le mélange des responsabilités pose des problèmes pour la société helvétique; il est indispensable que cette séparation des rôles se fasse dans les meilleurs délais. Les résultats ne se feront pas attendre : les énergies libérées seront mises à disposition d'un idéal. La Suisse des montagnes et des villes pourra retrouver une cohésion qui permettra de développer ses atouts.

Les retraités, libres de toutes contraintes professionnelles et politiques souhaitent un renouveau de la vie helvétique.

#### 4. Les problèmes du logement

Pour nos vieux, nous construisons des maisons de retraite et des homes médicalisés de plus en plus sophistiqués. A première vue, c'est bien ainsi; il s'agit d'une contribution de notre société aisée en faveur des hommes et des femmes d'un certain âge, sans cependant leur demander leur avis.

Aujourd'hui il y a lieu de constater que 50 % des appartements ne sont occupés que par une personne seule. A première vue, c'est un problème de société, car nous y trouvons des personnes de tous âges.

Ce phénomène va encore s'amplifier du fait:

- que le nombre des personnes âgées va augmenter du fait de l'amélioration de l'état de santé des nouveaux retraités.
- que l'hospitalisation à domicile (**HAD**) est en voie d'introduction. Le **HAD** doit aboutir à des économies sur le plan médical mais il pose de gros problèmes au niveau de l'accompagnement des malades.

Etant donné que l'Etat n'est pas en mesure de financer de nouvelles constructions, il est nécessaire de trouver des solutions en matière de logement. Pour des personnes indépendantes, ne pourrait-on pas concevoir des moyens de cohabitation adaptés aux besoins de chacun?

L'idée de « **maison communautaire** » se développe en Suisse allemande: elle est économique sur le plan financier et incite les résidents à rester actifs et solidaires.

La politique de développer les soins à domicile pose encore le problème de savoir si les familles, les associations et les services officiels seront en mesure d'apporter aux patients en fin de vie les prestations de qualités qui été demandées à l'hôpital et aux EMS.

## **5. La dépendance : vers une nouvelle forme d'assurance**

Le vieillissement n'est pas une maladie et ne doit pas être considéré comme tel. Certains chercheurs laissent entrevoir une société où l'individu aurait des chances de vivre jusqu'à 120 ans. Les nouvelles recherches tendent à démontrer que la dernière année de vie est la plus coûteuse.

Il est nécessaire de réfléchir à notre système d'assurance des soins. Nous savons qu'il n'est plus possible de prélever des cotisations supplémentaires sur les actifs. Le grand âge n'étant pas une tare, il nous faut impérativement prévoir une assurance de soins de longue durée qui aura pour effet de soulager l'assurance maladie de base.

Cette nouvelle assurance pourrait être financée par une contribution sociale généralisée (CSG).

Cette assurance dépendance interviendrait dans le domaine des soins de longue durée, des soins à domicile ou de séjour dans une pension pour personnes âgées et EMS. Elle doit aussi intervenir pour aider les familles qui offrent des services à une personne âgée en lieu et place des services médicaux.

Les personnes âgées et les grands vieillards qui deviennent dépendants et ne peuvent plus accomplir certains gestes ont certes besoin de soins à domicile mais aussi d'une présence humaine dans le but de briser la solitude. La construction de ghettos pour personnes âgées ou handicapées devrait être évitée.

Si certaines conditions sont remplies et favorisées par les pouvoirs publics, le maintien à domicile est préférable à l'hospitalisation, mais attention aux problèmes financiers et humains qui se posent.

En définitive, c'est au peuple de choisir en toute connaissance de cause le meilleur système de soins; c'est aussi au peuple de se prononcer sur le système financier qui devrait garantir aux aînés une fin de vie de bonne qualité.

Comme le dit le Prof. P. GILLAND: « **à quoi sert-il d'ajouter des années à la vie s'il manque la qualité** »?

## **6. Evolution de notre sécurité sociale**

Avec la globalisation, la mondialisation des affaires quel sera l'avenir de la sécurité sociale suisse?

Aujourd'hui, nous devons constater que le législateur n'a jamais envisagé un véritable système intégré de sécurité sociale. C'est une approche prudente et pragmatique qui a été choisie.

En Suisse on s'écarte de toute idée d'une conception globale, l'estimant trop complexe et trop exposée à un vote négatif en cas de référendum.

La voie suivie consiste donc dans un alliage de pragmatisme et de prudence, qui correspond aux vertus - défauts - helvétiques. Cela ne veut cependant pas dire immobilité; la sécurité sociale s'est considérablement développée ces dernières décennies.

Inutile de souligner que cet ensemble de règles, plus au moins disparates et en constante évolution, n'est pas aisée à manier par le praticien. D'autant plus que la prise en compte de la jurisprudence est absolument indispensable. Au fur et à mesure des années, la complexité croissante des lois et des ordonnances représente une gêne pour le législateur et le gouvernement.

Des études doivent être entreprises pour faire face à de nouvelles situations complexes tant au niveau familial que professionnel (chômage, famille monoparentale etc.). Il convient de moderniser et compléter la sécurité sociale (indemnité de perte de gains en cas de maladie, maternité; assurance dépendance; amélioration des conditions de l'aide sociale en tenant compte du développement du bénévolat) tout en n'oubliant pas les problèmes économiques et financiers actuels.

## **7. Vers un nouveau pacte social**

Notre pays a une histoire qui nous enseigne que notre situation n'a pas toujours été confortable. Nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir. C'est à nous tous, hommes et femmes qui habitons sur la terre de la noble Helvétie, de créer les meilleures conditions pour que ce pays puisse encore s'offrir un avenir de qualité.

Pour ce faire nous devons redécouvrir les valeurs d'un nouveau pacte social qui prenne en compte les apports et les besoins de l'ensemble des quatre ou cinq générations qui forment notre société.

Nous devons impérativement retrouver le chemin du dialogue entre partenaires sociaux.

Les missions des grands corps - armée, justice, parlement, administration, partis politiques, associations professionnelles et syndicats - doivent être actualisées.

**Nous devons en tant que jeunes vieux  
continuer à apprendre  
apprendre à contribuer autrement à la société  
avec les autres générations.  
Nous devons aussi pratiquer  
selon la devise helvétique:**

**« Un pour tous, tous pour un »**

**et non le chacun pour soi  
apprendre à travailler en équipe**

**Notre société a un urgent besoin  
d'un nouveau pacte social entre les générations.  
Il est important de prendre conscience des nouvelles réalités et d'encourager les aînés à  
être encore plus actifs.**

## **IV. LA RETRAITE HIER, AUJOURD'HUI**

### **1. Définition et évolution**

Il est utile de tenter à ce stade de l'étude une définition de la retraite :

C'est l'arrêt de l'activité professionnelle assortie d'un revenu de substitution, la fin des contacts professionnels, la disposition d'un espace de liberté.

Au début du siècle, le droit de vieillir dans la dignité en bénéficiant d'une sécurité matérielle a été reconnu. La vieillesse a été présentée comme un état qui nécessite que l'homme qui subit les méfaits de l'âge soit déchargé de son travail.

La loi sur l'AVS, entrée en vigueur en 1948, a reconnu officiellement cette 3ème partie de la vie : « la vieillesse », caractérisée par le droit de percevoir une rente liée à l'âge. La vieillesse, à cette date, correspondait à l'affaiblissement de l'homme, ce qui autorisait l'arrêt du travail.

Dès les années 1950, on assiste à une augmentation importante des revenus et au développement des caisses de pension. La croissance économique se répercute sur le pouvoir d'achat qui permet d'attribuer une part croissante du revenu aux activités du temps libre, des loisirs et des vacances, Le droit au repos laisse progressivement la place à la notion du temps de vivre.

### **2. Les conditions pour une bonne retraite**

Avec l'allongement de l'espérance de vie, de nombreuses années s'intercalent entre la date de la retraite et la vieillesse.

L'attente de la retraite comme période de liberté croît rapidement \_ Profiter de cette nouvelle période de vie est une aspiration naturelle.

Cependant, la retraite intervient aussi dernièrement comme moyen de réduire les effectifs et réguler le marché de l'emploi : il s'ensuit alors des risques de précarité économique, d'exclusion, de marginalité, un sentiment de mise sur la touche.

Comme il a été mentionné précédemment, aucune société n'a connu une vie humaine aussi longue, ni compté autant de personnes âgées, ni affronté les questions soulevées par la coexistence de quatre générations.

Face à ces développements très rapides, **l'ETAT** a réagi en multipliant les services en vue de répondre aux besoins d'un nombre croissant de vieux.

En prenant sa retraite, l'homme doit réorganiser sa vie au quotidien. Si dans les deux premières étapes de la vie, l'individu est intégré à l'école puis à l'entreprise, il est libéré, au moment de la retraite, de toute obligation professionnelle : **il est maître de son temps et de ses activités.**

**Il peut alors soit :**

– faire valoir ses « droits » vis-à-vis de l'**Etat Providence** en devenant un consommateur des prestations d'institutions qui lui sont utiles \_

ou

– prendre conscience de ses « devoirs » vis-à-vis de la société en s'intéressant aux décisions politiques, en s'engageant, en utilisant sa nouvelle autonomie et sa liberté d'action.

En devenant actif, il cherche à se prémunir contre tous les problèmes liés à la solitude, qui concerne le tiers des personnes de 65 ans et plus qui vivent seules et la moitié des personnes de 80 ans dont 20 % se trouvent dans des Institutions.

La solitude, c'est être isolé et ne pas demander où trouver une aide satisfaisante pour résoudre les problèmes qui se posent. La pauvreté des activités, des contacts et des échanges développe le sentiment de solitude.

Avec l'allongement de la vie, la retraite offre une occasion d'épanouissement personnel. Les nouveaux retraités doivent prendre en main leur avenir pour ne pas dépendre de la bienveillance d'autrui. Les capacités des personnes âgées doivent être utilisées durant cette nouvelle carrière.

Il faut en outre tenir compte du fait que la retraite à âge fixe est en voie de disparition. L'idée d'une retraite active tend encore à progresser avec les départs anticipés, le temps partiel et le chômage.

### **3. Les activités des associations de retraités**

Les groupements de retraités doivent s'interroger sur ce que les autres générations attendent d'eux et comment ils peuvent contribuer à une société meilleure et plus harmonieuse. Dans ce contexte la société doit encore créer les conditions qui leur permettraient de fonctionner avec efficacité.

Le retraité devrait choisir une activité en fonction de ses aptitudes, de ses goûts, de ses convictions, de ses désirs, de sa disponibilité, en étant cependant conscient qu'il devra continuer à adapter ses connaissances aux problèmes traités.

Les cours de préparation à la retraite, qui orientent les futurs retraités et leurs conjoints notamment sur ces objectifs, devraient être généralisés.

Etre actif préserve le retraité du repli sur soi, de l'isolement, de la solitude et lui donne le sentiment d'utilité, de dignité et l'insère dans des réseaux relationnels.

La longue nouvelle carrière permet le développement de la vie associative. Les mouvements regroupant les retraités sont très divers mais ils cherchent à sauvegarder leur indépendance.

Il est très difficile, à l'heure actuelle, d'entreprendre un rassemblement, d'ouvrir une concertation, d'aboutir à un message unique entre associations.

Les préoccupations de ces groupements devraient permettre d'élargir la palette d'activités en évoluant de l'animation de la retraite, de la promotion du bien vieillir et du soutien aux vieillards, pour s'occuper de l'ensemble de la population en ayant comme objectif le développement du bien-être social, de l'entraide et de l'aide sociale.

Les groupements doivent aussi s'ouvrir aux personnes qui travaillent encore mais qui n'ont plus qu'une activité à temps partiel, ou qui se retrouvent momentanément au chômage.

La volonté de servir, l'expression de la disponibilité, la volonté de l'action concrète doivent passer par l'information en vue de mieux se faire connaître puis de collaborer avec ses partenaires.

Il existe des ressources d'innovation et de solidarité énormes. Les groupements ont besoin de montrer des réalisations concrètes pour que les nouveaux retraités s'engagent et viennent renforcer les groupes existants.

Les activités d'utilité sociale et de santé se développent mais les moyens financiers manquent.

Les actions entreprises par les retraités doivent être soutenues, en leur laissant leur liberté d'action. Pour assurer leur succès et leur développement ils ont besoin :

- des médias pour des actions d'information
- de pouvoir disposer d'offres de formation continue

Sur le plan politique, les groupes de retraités devraient rester indépendants de toutes tendances politiques car, dans le cas contraire, ils perdraient leur liberté d'action. Ils peuvent et doivent en revanche agir comme groupes de pression pour faire évoluer les problèmes.

Leurs actions ne sont plus dirigées uniquement dans l'intérêt des « **vieux** » mais de l'ensemble des générations, ce qui va au-delà des déclarations de contacts et de collaboration intergénérationnels.

Les groupements peuvent aussi se renforcer en appliquant le partage des tâches, des responsabilités, donner des récompenses ou reconnaître le travail accompli. Etre en mesure de concrétiser des actions nouvelles qui attirent non seulement l'attention des anciens mais de toutes les générations.

Certains problèmes des anciens ne sont plus tellement différents de ceux des autres générations. L'abaissement de l'âge de la retraite (pas en théorie mais en pratique ) tend à rapprocher encore les partenaires dans cette voie.

En se faisant mieux connaître, en montrant un désir de concertation et de collaboration entre Institutions, en utilisant les méthodes pour mettre en évidence leurs réalisations, les groupements peuvent se renforcer, affirmer leur présence et compter sur l'aide des pouvoirs publics et de sponsors.

## **V LA RETRAITE DEMAIN**

### **1. Rôle du secteur associatif**

L'Etat Providence ne peut plus entièrement jouer son rôle dans la vie quotidienne.

Il importe, dans ces conditions, que les individus prennent leurs affaires en main afin de créer une solidarité au sein des collectivités locales. Avec la diminution du temps de travail, les salariés, les chômeurs et les retraités ont une occasion de mettre en valeur leurs compétences inutilisées dans des tâches constructives de nature sociale.

La vie associative doit être renforcée : le fait de donner de son temps doit se substituer à celui où l'on vend ses services. C'est un acte volontaire désintéressé qui est motivé par un sentiment de solidarité vis-à-vis des autres. Il introduit un contrepoids à l'esprit de compétitivité, de productivité de l'économie de marché.

Le secteur associatif doit donner l'occasion à l'homme de retrouver sa citoyenneté et permettre son épanouissement, de faire valoir ses compétences ( peut-être encore plus que dans les entreprises ), ses qualités d'amitié, ses talents d'animateur, d'organisateur etc..

Il favorise le maintien, le développement d'un tissu social au niveau local et le lancement d'idées nouvelles. Les hommes qui vont voir leur temps de travail se réduire progressivement, de même que ceux qui ont atteint l'âge de la retraite ou d'une préretraite, doivent s'organiser pour consolider et construire les nouvelles infrastructures sociales.

### **2. Evolution du rôle de l'Etat.**

L'Etat qui avait pris en charge de nombreuses tâches sociales a rendu la population dépendante des pouvoirs publics et moins désireuse de s'assumer.

Du fait de la diminution de ses revenus ( chômage - travail à temps partiel - réduction du temps de travail - concentration des

entreprises ) l'Etat va devoir développer des réseaux de coopération avec le secteur associatif.

En effet, pour que le travail des bénévoles ne soit pas déconsidéré, étant donné qu'ils ne sont plus des professionnels et pas rémunérés. Il faut leur adjoindre de petites équipes de gens de métier de manière à ce que l'on associe l'expérience au dévouement. Le partenariat entre l'administration et le secteur social doit se développer en recherchant chaque fois la solution la plus efficace.

Les personnes au chômage ou à temps partiel qui désirent se recycler et travailler dans le secteur social devraient recevoir un « **salaire social** » en lieu et place d'une indemnité de chômage. Cette rémunération doit leur permettre de subvenir à leurs besoins. On luttera ainsi contre le chômage, la pauvreté, tout en maintenant et renforçant le tissu social.

Pour encourager la participation des salariés à temps partiel ou des retraités, on devrait envisager de leur octroyer des déductions fiscales pour les heures travaillées dans des organisations agréées. Cette mesure irait dans le même sens que les dons en argent qui font déjà l'objet d'une diminution d'impôts.

Ce système conduit à un coût-efficacité qui permet de maintenir et de développer des services sociaux; les groupements existants pourraient ainsi être renforcés tant en effectif qu'en qualité et assurer la continuité, la coordination et la collaboration : crèche, soutien scolaire, - prévention contre la drogue, aide humanitaire, sécurité publique - cantines scolaires, repas à domicile, aide aux personnes hospitalisées, aides à domicile, etc. etc. .

Le financement de ces activités pourrait s'effectuer par un allègement des charges de certains services, par l'introduction d'impôts sur la richesse engendrée par la nouvelle économie ( impôts sur la valeur ajoutée des entreprises ) et par des actions de sponsoring qui permettent à des sociétés d'améliorer leur image de marque.

### 3. Objectifs du secteur associatif

Les organisations du secteur associatif devraient ainsi se développer afin :

- d'être des laboratoires où l'on trouve des idées nouvelles.
- d'être des centres
  - où peuvent s'exprimer des doléances - qui permettent de faire pression afin de faire sauter des blocages économiques et politiques
  - où l'on vient chercher l'esprit de camaraderie et forger des amitiés.
- de promouvoir des objectifs sociaux en vue d'offrir aux chômeurs des possibilités d'emploi et l'octroi d'un revenu qui devrait être garanti par l'Etat. Il faudra offrir en parallèle des possibilités de requalification en vue de remplir de nouvelles tâches.
- de favoriser le développement d'une économie sociale qui repose sur la relation, la responsabilité, la fraternité entre les usagers et qui prenne le relais de l'Etat
- d'inventer de nouvelles formes d'alliance avec l'Etat et l'économie de marché afin de consolider sa structure et permettre un développement de collectivités plus solidaires impliquant un effort de **toutes** les générations.

#### **4. Les activités des bénévoles concurrencent-elles les activités rémunérées ?**

Pour les jeunes retraités, le bénévolat n'est plus considéré comme un passe-temps mais comme une activité qui doit être remplie avec sérieux et compétence **et qui doit aboutir à des résultats productifs**. Le temps consacré tient compte des disponibilités de l'intéressé et il n'est pas rémunéré.

Le développement du bénévolat tient compte de deux éléments :

1. Au vu de leur situation financière, c'est le rôle social que les retraités peuvent remplir qui est déterminant. En cas de baisse de leur revenus, ils seront très probablement contraints de diminuer leur engagement sur le plan du bénévolat pour se diriger vers un travail rémunéré.
2. Durant les années de haute conjoncture, l'Etat a développé les services au profit des personnes âgées. Il doit maintenant faire face à une réduction des rentrées fiscales et à une augmentation du nombre de personnes au bénéfice d'une aide sociale. L'Etat ne peut plus faire face seul à cette demande. Une coordination avec le secteur associatif est indispensable.  
Nous pensons que le bénévolat n'enlève pas de postes au secteur rémunéré.

Sur un autre plan on devrait admettre que, même si le travail est effectué bénévolement, les services fournis par le secteur associatif devraient être plus ou moins indemnisés !

On freinerait ainsi les demandes exagérées de prestations et ces dernières seraient mieux appréciées.

Les moyens financiers ainsi obtenus devraient permettre d'engager des professionnels qui viendraient encore renforcer le travail des bénévoles.

## 5 Conclusions

En tenant compte que les nouveaux retraités :

- arrivent de plus en plus jeunes et en meilleure santé à la retraite
- possèdent un niveau de qualification toujours plus élevé
- disposent de ressources financières
- bénéficient d'une espérance de vie en bonne santé de plusieurs années
- ont souvent leurs parents encore en vie (société à quatre générations)

Il est nécessaire de préciser le rôle qu'ils doivent jouer dans le cadre de la solidarité sociale et la vie de la cité. Cette orientation est aussi nécessaire vu la conjoncture actuelle et les difficultés financières que rencontrent les pouvoirs publics.

Un tel engagement montre la volonté des anciens de collaborer avec ceux qui sont en activité. On se dirige vers des conditions de travail différentes de celles du travail rémunéré ! De nouvelles formes de bénévolat doivent être développées dans une perspective de cohésion sociale ( exclus / délinquants).

Le travail est effectué bénévolement tout en conservant toutes les caractéristiques d'un travail sérieux qui exige des compétences. De par leur spécificité, les intéressés se sentent plus autonomes et plus libres. Ils sont très impliqués et solidaires dans la réalisation d'un projet collectif.

Il règne une ambiance de communication et de dialogue très favorable pour le travail à effectuer mais également pour ceux qui l'accomplissent.

Afin que toutes les formes de bénévolat soient reconnues, il importe de les recenser en vue de reconnaître leurs actions et chiffrer leur impact sur le plan économique.

Il sera alors possible d'informer le public sur les activités remplies et inciter ceux qui sont prêts à s'engager dans une activité sociale.

Les sessions de préparation à la retraite doivent informer les participants sur les possibilités qui sont offertes de collaborer à des tâches d'intérêt général.

L'éducation permanente doit dépasser le cadre de la formation professionnelle continue pour s'occuper de la sensibilisation et de la formation aux actions d'intérêt collectif. En effet, les tâches qui peuvent être remplies sont très variées. La bonne volonté et l'expérience acquise ne suffisent plus.

Il est important d'actualiser, d'élargir les connaissances des intéressés.

Encore faut-il penser au coût de cette formation, les associations n'étant souvent pas en mesure de le supporter. Les intéressés ne devraient pas les financer.

Le développement des activités d'utilité sociale suppose que les associations trouvent des partenaires et des administrations reconnaissant la valeur de l'engagement des retraités et, si nécessaire, subventionnent leurs coûts de fonctionnement.

## **VI POSTFACE**

### **Objectifs du Conseil des Anciens pour la législature 1997 - 1999**

*Au vu de l'évolution des problèmes économiques et sociaux évoqués précédemment **Le CONSEIL DES ANCIENS EN VILLE DE GENEVE désire d'une manière générale :***

- ⇒ Donner un sens à ce nouvel espace de vie qui s'appelle « retraite ». S'il est généralement agrémenté de loisirs, il est trop souvent voué à la passivité, au désœuvrement, à l'ennui et au repli sur soi.
- ⇒ Faire prendre conscience aux retraités de la nécessité d'exercer des rôles revalorisants, de participer à l'étude des problèmes et solutions qui concernent non seulement les retraités mais l'ensemble de la communauté, et de lutter contre les formes d'exclusion prises à l'égard des personnes dont le revenu ne dépend plus d'une activité économique.
- ⇒ Développer une meilleure connaissance des activités des centres de bénévolat et des nouvelles formes de participations pour que les retraités mettent leurs compétences à disposition des autorités et de l'économie.
- ⇒ Relever enfin que la protection sociale n'apporte pas que des dépenses supplémentaires mais également des années supplémentaires, des emplois et la garantie de la cohésion sociale.

### **Se fixer les objectifs suivants :**

- ⇒ Etre attentif à l'évolution des données économiques et sociales afin de faire valoir son point de vue qui, du fait de son autonomie et de son entière indépendance vis-à-vis des lobbies et groupes de pression, peut exprimer des idées originales et représenter une force sociale

- ⇒ Rechercher des projets intergénérationnels, notamment avec le Parlement des Jeunes.
- ⇒ Développer, notamment avec les associations s'occupant des aînés, une meilleure concertation et collaboration afin de renforcer la position du rôle associatif vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques. A cet effet il sera nécessaire d'identifier les thèmes où un consensus peut être trouvé.
- ⇒ Collaborer avec les Institutions Internationales situées à Genève afin d'échanger des informations, créer des liens et profiter des expériences faites à l'étranger.
- ⇒ Rechercher les moyens permettant de renforcer les structures, l'importance et l'efficacité des associations de bénévoles et examiner les possibilités de collaboration avec les services officiels. Il s'agit d'être attentif non seulement à ce que les pouvoirs publics peuvent apporter **mais** à ce que nous pouvons aussi lui apporter.
- ⇒ Procéder à une étude comparative du coût de la vie y compris la fiscalité entre les villes de Genève - Lausanne - Berne - Bâle - Zurich ( et des plus petites : Sion - Fribourg - Neuchâtel ). Les résultats seront utilisés notamment pour :
  - \* mettre en évidence les éléments favorables et défavorables de manière à chercher des solutions aux problèmes qui se posent à Genève;
  - \* discuter du coût des assurances sociales et en particulier du coût des prestations médicales;
  - \* mettre en évidence les dysfonctionnements éventuels relatifs aux méthodes de péréquations financières, de subventionnement etc.

- ⇒ Entreprendre une étude en vue de proposer une politique globale de prévention en matière de santé et de vieillissement en vue de coordonner dans le temps et l'espace les multiples actions entreprises actuellement, de renforcer leur efficacité et d'en diminuer les coûts.
  
- ⇒ Poursuivre l'étude des problèmes relatifs à l'assurance maladie **LAMal** en vue de proposer des moyens permettant de maîtriser l'évolution des coûts.
  - \* amélioration du fonctionnement de la **LAMal** par la création d'une commission de contrôle et gestion.
  - \* participation des assurés aux différents niveaux de décisions.
  - \* obligation pour les assureurs de tenir une comptabilité et des statistiques au niveau cantonal.
  - \* calcul des primes
  - \* fonds de réserves - provisions pour cas en cours
  - \* compensation des risques
  - \* soins à domiciles
  - \* vieillissement et dépendance
  - \* etc., etc., ..
  
- ⇒ Développer la collaboration avec le Conseil économique et social ( maintien et développement des postes de travail).
  
- ⇒ Etudier les problèmes liés au fait que 50 % des appartements sont occupés par des personnes seules.
  
- ⇒ Développer le rôle de plaque tournante du Conseil des Anciens en améliorant la coordination et la concertation entre Associations.

⇒ Développer au niveau du secrétariat un Centre d'information permettant d'accueillir les personnes qui désirent s'investir dans des activités d'utilité sociale et de les informer sur les possibilités existantes.

Il faut que les aînés prennent conscience du fait qu'avec l'allongement de l'espérance de vie et la stagnation de la natalité, la structure par âge de la population va fortement évoluer. Le gonflement relatif du poids des générations âgées va augmenter les dépenses de l'AVS - LAMal, ce qui nécessitera de trouver des ressources nouvelles (plusieurs milliards).

En vue de maintenir la cohésion sociale, les aînés doivent participer à la vie de la collectivité et donner de leur temps au profit notamment des plus jeunes dans les secteurs éducatifs, garde de petits enfants, logement, par exemple, mais aussi en faveur des plus âgés par les soins et services qu'ils peuvent apporter à des parents ou amis.

Le Conseil des Anciens doit étudier ces problèmes dès que possible et en suivre l'évolution afin de pouvoir contribuer à la recherche de solutions qui éviteront l'apparition de tensions entre les générations.

**DANS CES DIFFERENTS DOMAINES LE CONSEIL DES ANCIENS ENTEND APPORTER DES PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES. IL VEUT MONTRER QUE LES AINES SAVENT FAIRE AUTRE CHOSE QUE SE PLAINDRE ET REVENDIQUER.**

**Remarque finale :**

Le Conseil des anciens entend suivre l'évolution des problèmes évoqués dans la présente étude, les approfondir et aboutir à des propositions concrètes. Ces travaux permettront d'actualiser et de compléter la présente édition.

Genève mars 1998.